

- Le lundi 21 février 1791, la municipalité de Nogent-le-Rotrou décrétait le paiement de frais de route jusqu'à Chartres pour quatre Nogentais partant aux armées (dont le futur colonel et baron d'Empire Marin Dubuard) :

« Aujourd'hui Vingt un fevrier mil Sept cent quatre Vingt onze dans l'Assemblée du Corps municipal de la ville de NOgent Le rotrou M.^r Delafontaine Souslieutenant de marechaussée du département d'Eure & Loir nous à represente DEux ordres du Roi + [en marge : + en date du SiX fevrier present mois] desquels Il confie que Sa majesté lui enjoint de Faire rejoindre les nommés Marin Dubuar Soldat au Reg.^t de grenoble artillerie, et Charles Cabaret, François Lochon, Jean Vaillant Soldats au reG.^t de Condé, aux villes ou Se trouvent leurs regiments, et de les faire payer par la municipalité de l'endroit ou Ils Se trouvent à raison de trois Sols par lieue pour Frayes aux besoins de leur route Jusqu'à la prochaine municipalité voisine de celle de noGent.



Surquoi, le corps municipal ouï le procureur de la commune qui a requis l'ex.^{on} [exécution] des ordres de Sa majesté, a arrêté + de paier auxdits denommés Seavoir trente Six Sols au n^o Marin dubuar Denommé cy dessus jusqu'à Chartres ville distante de celle ci de douze lieues; et aux nommés Charles Cabaret, François Lochon et Jean Vaillant chacun trente six Sols d'ici a Verneuil; + d'après le consentement payé par les dits Marin dubuar Lochon Cabaret et vaillant de rejoindre leur Garnison respective: et ont les officiers minicipaux Signé avec le Secretaire. Dont acte deux mots rayés nuls et un Surchargé.

//. J. Crochard
maire
Dagneau
Lequette
p.^r de la C. »¹

Vasseur

J. Marguerith

¹ Archives municipales de Nogent-le-Rotrou, 1D1 feuille 66.